



**PUBLICATION DES FONDS
PROPRES ET DES LIQUIDITÉS**

au 31 décembre 2019



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce document se rapporte au bouclage du 31 décembre 2019 et a été établi conformément aux exigences de la circulaire FINMA 2016/01 « Publication – banques ». Cette circulaire concrétise l'article 16 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et l'article 17e de l'ordonnance sur les liquidités et définit en outre les devoirs de publication en matière de gouvernance d'entreprise et de risque de taux.

La Banque Cantonale de Fribourg (BCF) applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour les publications réglementaires de risque de crédit, l'approche de minimis pour le risque de marché et l'approche de l'indicateur de base pour le risque opérationnel. Avant le 1^{er} janvier 2019, la Banque appliquait l'approche standard suisse (AS-CH) pour le risque de crédit.

CHIFFRES-CLÉS ESSENTIELS RÉGLEMENTAIRES (KM1)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| | a | c | e |
|---|--------------|--------------|-------------|
| | 31.12.2019** | 30.06.2019** | 31.12.2018* |
| Fonds propres pris en compte (CHF) | | | |
| 1 Fonds propres de base durs (CET1) | 2'058'071 | 1'967'460 | 1'932'879 |
| 2 Fonds propres de base (T1) | 2'058'071 | 1'967'460 | 1'932'879 |
| 3 Fonds propres totaux | 2'058'071 | 2'058'475 | 1'932'879 |
| Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF) | | | |
| 4 RWA | 11'406'666 | 11'407'371 | 11'144'967 |
| 4a Exigences minimales de fonds propres (CHF) | 912'533 | 912'590 | 891'598 |
| Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA) | | | |
| 5 Ratio CET1 (%) | 18,04% | 17,25% | 17,34% |
| 6 Ratio de fonds propres de base (%) | 18,04% | 17,25% | 17,34% |
| 7 Ratio de fonds propres globaux (%) | 18,04% | 18,05% | 17,34% |
| Exigences en volants en CET1 (en % des RWA) | | | |
| 8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019) (%) | 2,50% | 2,50% | 1,88% |
| 9 Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%) | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| 10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%) | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| 11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%) | 2,50% | 2,50% | 1,88% |
| 12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%) | 10,04% | 10,05% | 13,84% |
| Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA) | | | |
| 12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%) | 4,00% | 4,00% | 4,00% |
| 12b Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR) (%) | 0,91% | 0,88% | 0,90% |
| 12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR | 8,71% | 8,68% | 8,70% |
| 12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR | 10,51% | 10,48% | 10,50% |
| 12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR | 12,91% | 12,88% | 12,90% |
| Ratio de levier Bâle III | | | |
| 13 Engagement global (CHF) | 24'997'387 | 24'054'872 | 23'008'087 |
| 14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global) | 8,23% | 8,18% | 8,40% |
| Ratio de liquidités (LCR) | | | |
| 15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité (CHF) | 3'469'746 | 3'226'080 | 3'142'971 |
| 16 Numérateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF) | 2'211'503 | 2'344'261 | 2'347'208 |
| 17 Ratio de liquidités, LCR (en %) | 157% | 138% | 134% |

* chiffres calculés selon l'approche AS-CH

** chiffres calculés selon l'approche AS-BRI

APPROCHE DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES (OVA)

GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques de la BCF sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées comme suit :

- _ Le CA adopte la politique des risques de la banque élaborée par la Direction générale (DIGE) et veille à l'instauration d'un système de contrôle interne (SCI) efficace.
- _ Le Comité d'audit et des risques (CAuR) surveille et évalue l'efficacité de la politique des risques et des contrôles internes.
- _ La DIGE est responsable de l'élaboration, de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du SCI. Elle établit les directives et les instructions qui règlent les responsabilités, les compétences et les mesures de contrôle des risques.
- _ Le team Risk Management, Controlling et Comptabilité (RMCO), dirigé par le Chief Risk Officer (CRO), est responsable de la gestion et du contrôle des risques. Sa mission est de développer et d'améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques de la banque. Il assure également le rapport des risques et le fonctionnement du SCI.
- _ La fonction Compliance, rattachée au président de la direction générale, a pour objectif de contribuer au fonctionnement de la banque en conformité avec les exigences de son périmètre de compétence. Ce dernier comprend notamment les réglementations concernant la relation avec la clientèle, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la surveillance des marchés et la transparence institutionnelle.

PROPENSION AU RISQUE – STRATÉGIE

L'appétit de risques de la BCF est défini de manière cohérente avec la stratégie et le modèle d'affaires de banque universelle à fort ancrage régional. La BCF poursuit une stratégie de risque faible qui se traduit par les principes suivants en matière de politique des risques :

- _ La BCF ne soutient pas les transactions qui peuvent être qualifiées de douteuses d'un point de vue éthique, fiscal, juridique, politique ou économique.
- _ La BCF évite les transactions qui comportent des risques de conflits d'intérêts et des risques difficilement maîtrisables d'ordre environnemental et politique.

La stratégie de la BCF se concentre sur les affaires avec la clientèle privée et entreprises (en particulier les PME) ainsi que sur la gestion de fortune. Le négoce pour propre compte de titres est limité à 30 millions de francs et soumis à la règle de minimis (art. 83 OFR).

La BCF gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques grâce à ses propres résultats et à la structure de ses fonds propres. Le refinancement du portefeuille de crédits doit être couvert majoritairement par des fonds de la clientèle.

Les risques de taux, qui résultent des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions de l'actif et du passif du bilan de la banque, sont limités au moyen de positions à taux fixe passives et d'instruments dérivés. Les risques opérationnels représentent des risques que la banque ne contracte pas activement et sont limités en raison du modèle d'affaires simple de la banque.

ÉVALUATION DES RISQUES

Le but économique de chaque transaction doit être transparent, analysé d'une manière complète et être en accord avec la réglementation interne. La définition des catégories de risques est en concordance avec les prescriptions nationales et internationales.

Chaque risque est évalué à l'aide de méthodes approuvées et de manière indépendante. L'évaluation est basée sur l'analyse de la probabilité de survenance du risque ainsi que de son impact financier. Ainsi, une cartographie des risques est construite et revue tous les trois mois.

TOLÉRANCE ET RÉDUCTION DES RISQUES

En fonction de sa stratégie de risques faibles, la BCF a déterminé dans quelle mesure elle entend prendre des risques et a, à cette fin, mis en place une limite pour chaque type de risque, respectivement pour chaque indicateur Risk. Ces limites sont stratégiques (CA) ou opérationnelles (DIGE). Le dépassement d'une limite est annoncé à la DIGE et par elle au CAuR et au CA. Les risques encourus sont surveillés par des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système de contrôle interne. Les directives et instructions internes définissent les contrôles relatifs à chaque domaine traité.

Des scénari de stress sont régulièrement déroulés notamment sur le portefeuille hypothécaire, sur le risque de taux ainsi que sur la liquidité. Les résultats de ces scénarii permettent d'améliorer en permanence les mesures, respectivement les contrôles mis en place pour atténuer les risques.

RAPPORTS SUR LES RISQUES

L'objectif principal des rapports sur les risques est d'assurer une remontée synthétique aux différents organes sur l'état et l'évolution des risques de la banque et de contrôler le respect des différentes limites.

Le rapport consolidé sur l'ensemble des risques de la BCF est établi par le RMCO. Il apprécie l'environnement économique et donne une compréhension approfondie de l'évolution des risques de crédit, de marché, de liquidité et des risques opérationnels.

APERÇU DES POSITIONS PONDÉRÉES PAR LE RISQUE (OV1)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| | a | b | c |
|---|-------------------|-------------------|------------------------|
| | RWA | RWA | FONDS PROPRES MINIMAUX |
| | 31.12.2019 | 30.06.2019 | 31.12.2019 |
| 1 Risque de crédit (sans les CCR – risque de crédit de contrepartie) | 10'844'008 | 10'844'188 | 867'521 |
| 2 Dont déterminé par l'approche standard (AS) | 10'844'008 | 10'844'188 | 867'521 |
| 6 Risque de crédit de contrepartie CCR | 16'577 | 22'423 | 1'326 |
| 7b Dont déterminé par la méthode de la valeur de marché | 6'896 | 6'806 | 552 |
| 9 Dont déterminé par une autre approche (CCR) | 9'682 | 15'618 | 775 |
| 10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA) | 13'327 | 12'569 | 1'066 |
| 20 Risque de marché | 7'973 | 7'681 | 638 |
| 21 Dont déterminé selon l'approche standard | 7'973 | 7'681 | 638 |
| 24 Risque opérationnel | 524'780 | 520'510 | 41'982 |
| 27 Total | 11'406'666 | 11'407'371 | 912'533 |

RÉCONCILIATION ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET LES POSITIONS RÉGLEMENTAIRES (LI1)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| | PÉRIODE DE RÉFÉRENCE | | | | | |
|---|---|--|---|--|---|--|
| | a | VALEURS COMPTABLES | | | | |
| | | c | d | e | f | g |
| | VALEURS COMPTABLES SELON LE CERCLE DE CONSOLIDATION COMPTABLE | SELON PRESCRIPTIONS SUR LES RISQUES DE CREDIT (INCLUS RISQUES SANS CONTREPARTIE) | SELON PRESCRIPTIONS SUR LES RISQUES DE CREDIT DE CONTREPARTIE | SELON LES PRESCRIPTIONS SUR LES TITRISATIONS | SELON LES PRESCRIPTIONS SUR LES RISQUES DE MARCHÉ | PAS SOUMISES À DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES OU SOUMIS À LA DEDUCTION |
| Actifs | | | | | | |
| Liquidités | 3'245'019 | 3'245'019 | | | 7'107 | |
| Créances sur les banques | 531'271 | 531'271 | | | 163'131 | |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 48'408 | | 48'408 | | 48'408 | |
| Créances sur la clientèle | 3'121'864 | 3'121'864 | | | 150'198 | |
| Créances hypothécaires | 16'242'304 | 16'242'304 | | | | |
| Opérations de négoce | 7'541 | 6'741 | | | 800 | |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 7'774 | | 7'774 | | 7'774 | |
| Autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | | | | | |
| Immobilisations financières | 1'164'911 | 1'164'131 | | | 2'853 | |
| Comptes de régularisation | 35'634 | 35'634 | | | | |
| Participations | 26'448 | 26'448 | | | 26'448 | |
| Immobilisations corporelles | 69'074 | 69'074 | | | | |
| Valeurs immatérielles | | | | | | |
| Autres actifs | 139'173 | 139'173 | | | 392 | |
| Capital social non libéré | | | | | | |
| Total Actifs | 24'639'422 | 24'581'660 | 56'182 | | 407'112 | |
| Engagements | | | | | | |
| Engagements envers les banques | 1'510'853 | | | | 2'039 | 1'508'814 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 700'000 | | 700'000 | | | |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 14'180'466 | 24'276 | | | 364'130 | 13'792'060 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | | | | | | |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 140'556 | | 140'556 | | 140'556 | |
| Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | | | | | |
| Obligations de caisse | 264'550 | | | | | 264'550 |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage | 5'648'000 | | | | | 5'648'000 |
| Comptes de régularisation | 71'387 | | | | | 71'387 |
| Autres passifs | 6'845 | | | | 137 | 6'708 |
| Provisions | 9'694 | | | | | 9'694 |
| Total Engagements | 22'532'351 | 24'276 | 840'556 | | 506'862 | 21'301'213 |

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENCES ENTRE LES POSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET LES VALEURS COMPTABLES (LI2)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| | PÉRIODE DE RÉFÉRENCE | | | |
|--|---|---|---|---------|
| | a | POSITIONS SOUMISES À: | | |
| | | b | d | e |
| TOTAL | DES PRESCRIPTIONS SUR LES RISQUES DE CRÉDIT | DES PRESCRIPTIONS SUR LES RISQUES DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE | DES PRESCRIPTIONS SUR LES RISQUES DE MARCHÉ | |
| 1 Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1) | 24'639'422 | 24'581'660 | 56'182 | 407'112 |
| 2 Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1) | 22'532'351 | 24'276 | 840'556 | 506'862 |
| 3 Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire | 2'107'071 | 24'557'384 | -784'374 | -99'750 |
| 4 Positions hors bilan | 473'069 | 195'891 | | |
| 6 Différences provenant de règles de compensation différentes, autres que celles figurant déjà dans la ligne | 1'042'786 | 89'537 | 845'525 | 107'724 |
| 9 Autre | 21'289'010 | | | |
| 10 Positions pertinentes pour les calculs réglementaires | 24'911'937 | 24'842'812 | 61'151 | 7'973 |

EXPLICATIONS RELATIVES AUX DIFFÉRENCES ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET LES VALEURS RÉGLEMENTAIRES (LIA)

Les écarts entre les valeurs comptables au bilan et les valeurs réglementaires sont dus aux éléments suivants:

- _ les positions hors bilan (engagements conditionnels et disponibles de limites révocables et irrévocables),
- _ les écarts d'évaluation pour les opérations repos (exposition après prise en compte des décotes réglementaires),
- _ les correctifs de valeur qui sont portés en déduction des positions au bilan.
- _ les add-on des positions dérivés et des contrats à termes.

AJUSTEMENTS DE VALEUR PRUDENTIELS (PV1)

La banque ne procède pas à des ajustements de valeur prudentiels. Ainsi, le tableau PV1 n'est pas pertinent.

PRÉSENTATION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES PRIS EN COMPTE (CC1)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| | a | b |
|--|------------|------------|
| | MONTANTS | RÉFÉRENCES |
| Fonds propres de base durs (CET1) | | |
| 1 Capital social émis et libéré, pleinement éligible | 70'000 | A* |
| 2 Réserves issues des bénéfices y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté et de la période concernée | 1'988'071 | B* |
| 6 = Fonds propres de base durs, avant ajustements réglementaires | 2'058'071 | |
| 29 = Fonds propres de base durs nets (net CET1) | 2'058'071 | |
| Fonds propres de base supplémentaires (AT1) | | |
| 45 = Fonds propres de base (net tier 1 = net CET1 + net AT1) | 2'058'071 | |
| Fonds propres complémentaires (T2) | | |
| 50 Corrections de valeurs; provisions et amortissements de prudence; réserves forcées relatives aux immobilisations financières | | |
| 51 = Fonds propres complémentaires avant ajustements réglementaires | | |
| 58 = Fonds propres complémentaires (net T2) | 0 | |
| 59 = Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2) | 2'058'071 | |
| 60 Somme des positions pondérées par le risque | 11'406'666 | |
| Ratios de fonds propres | | |
| 61 Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque) | 18,04% | |
| 62 Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque) | 18,04% | |
| 63 Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque) | 18,04% | |
| 64 Exigences de volants spécifiques en CET1 selon standard minimal de Bâle (volant de fonds propres + volant anticyclique selon l'art. 44a OFR + volant de fonds propres relatif aux établissements d'importance systémique) (en % des positions pondérées par le risque) | 2,50% | |
| 65 Dont volant de fonds propres selon minimal standards de Bâle (en % des positions pondérées par le risque) | 2,50% | |
| 68 CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction des exigences minimales et cas échéant des exigences TLAC couvertes par du CET1) (en % des positions pondérées par le risque) | 10,04% | |
| 68a Exigences globales en CET 1 selon l'annexe 8 de l'OFr majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque) | 8,71% | |
| 68b Dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque) | 0,91% | |
| 68c CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque) | 13,84% | |
| 68d Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFr, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque) | 10,51% | |
| 68e T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque) | 15,64% | |
| 68f Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFr, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque) | 12,91% | |
| 68g Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque) | 18,04% | |
| Montants inférieurs aux seuils (avant pondération) | | |
| 72 Participations non qualifiées dans le secteur financier et autres investissements de type TLAC | 11'639 | |
| 73 Autres participations qualifiées dans le secteur financier (CET1) | 0 | |
| Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2 | | |
| 77 Plafond relatif à la prise en compte des correctifs dans l'AS-BRI | 134'671 | |

* Cette référence se rapporte au tableau CC2

RÉCONCILIATION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES PRIS EN COMPTE AVEC LE BILAN (CC2)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| | PÉRIODE DE RÉFÉRENCE | |
|--|----------------------------|------------|
| | SELON CLÔTURE COMPTABLE | RÉFÉRENCES |
| Actifs | | |
| Liquidités | 3'245'019 | |
| Créances sur les banques | 531'271 | |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 48'408 | |
| Créances sur la clientèle | 3'121'864 | |
| Créances hypothécaires | 16'242'304 | |
| Opérations de négoce | 7'541 | |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 7'774 | |
| Autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | |
| Immobilisations financières | 1'164'911 | |
| Comptes de régularisation | 35'634 | |
| Participations | 26'448 | |
| Immobilisations corporelles | 69'074 | |
| Valeurs immatérielles | | |
| Autres actifs | 139'173 | |
| Total des actifs | 24'639'422 | |
| Fonds étrangers | | |
| Engagements envers les banques | 1'510'853 | |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 700'000 | |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 14'180'466 | |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | | |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 140'556 | |
| Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | |
| Obligations de caisse | 264'550 | |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts | 5'648'000 | |
| Comptes de régularisation | 71'387 | |
| Autres passifs | 6'845 | |
| Provisions | 9'694 | |
| Total des fonds étrangers | 22'532'351 | |
| Fonds propres | | |
| Réserve pour risques bancaires généraux | 600'000 | |
| Capital social | 70'000 | A* |
| Dont reconnu en qualité de CET1 | 70'000 | |
| Dont reconnu en qualité d'AT1 | | |
| Réserves légales / réserves facultatives / bénéfiques (pertes) reportées et de la période concernée | 1'437'071 | B* |
| Total des fonds propres | 2'107'071 | |

* Cette référence se rapporte au tableau CC1

RATIO DE LEVIER : COMPARAISON ENTRE LES ACTIFS AU BILAN ET L'ENGAGEMENT TOTAL RELATIF AU RATIO DE LEVIER (LR1)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| | | PÉRIODE DE RÉFÉRENCE |
|---|---|----------------------|
| 1 | Total des actifs selon les états financiers publiés | 24'639'422 |
| 2 | Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3) | 0 |
| 4 | Ajustements relatifs aux dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3) | 12'744 |
| 6 | Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3) | 345'221 |
| 8 | Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7) | 24'997'387 |

RATIO DE LEVIER : PRÉSENTATION DÉTAILLÉE (LR2)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| | PÉRIODE DE RÉFÉRENCE |
|---|----------------------|
| Expositions bilantaires | |
| 1 Opérations bilantaires (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3) | 24'583'240 |
| 2 (Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3) | 0 |
| 3 = Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2) | 24'583'240 |
| Expositions en dérivés | |
| 4 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3) | 7'774 |
| 5 Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3) | 12'744 |
| 7 (Déduction portant sur les créances consécutives à des versements de marges selon Cm 36 Circ.-FINMA 15/3) | 0 |
| 11 = Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10) | 20'518 |
| Opérations de financement de titres (SFT) | |
| 12 Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3 | 48'408 |
| 16 = Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15) | 48'408 |
| Autres expositions hors bilan | |
| 17 Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit | 1'966'370 |
| 18 (Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3) | -1'621'148 |
| 19 = Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18) | 345'221 |
| Fonds propres pris en compte et exposition globale | |
| 20 Fonds propres de base (tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3) | 2'058'071 |
| 21 Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19) | 24'997'387 |
| Ratio de levier | |
| 22 Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3) | 8,23% |

LIQUIDITÉS : GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ (LIQA)

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la banque de ne pas disposer de moyens suffisants pour pouvoir faire face à ses engagements en tout temps et de manière continue. La banque surveille son exposition au risque de liquidité en produisant des échéanciers des encours au bilan et en calculant des ratios de structure du bilan. Elle élabore également des scénarios de stress et effectue à cet effet des simulations dynamiques de la structure future du bilan. La banque anticipe ainsi, à l'aide d'indicateurs avancés, la survenance et les incidences de crises potentielles et elle a établi un plan de mesures à cet effet. Ces simulations permettent notamment à la banque de définir son programme de refinancement sur le marché des capitaux. Elle respecte ainsi les exigences quantitatives et qualitatives de la circulaire FINMA 2015/2. La gestion opérationnelle du risque de liquidité est assurée par le team RMCO.

LIQUIDITÉS : INFORMATIONS RELATIVES AU RATIO DE LIQUIDITÉ (LIQ1)

INFORMATIONS RELATIVES AU RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR)

Ce ratio de liquidité permet de s'assurer qu'une banque dispose de suffisamment de liquidité pour résister à un scénario de stress de liquidité sur un horizon temps de 30 jours. Le LCR est calculé comme le rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité (HQLA) disponibles et le montant des sorties nettes de trésorerie à un horizon de 30 jours. Le ratio calculé par la banque doit toujours dépasser les 100% (limite fixée par la FINMA).

EVOLUTION DU RATIO ET FACTEURS SIGNIFICATIFS

Durant l'année 2019, les valeurs mensuelles du ratio LCR ont oscillé entre 129% et 169% pour terminer à 161%. Cette progression est due à l'augmentation des actifs liquides de haute qualité (HQLA), dont notamment la liquidité placée sur notre compte de virement auprès de la BNS. Ils couvrent ainsi largement les besoins de liquidités qui résultent pour l'essentiel des dépôts de détail et des financements de clients commerciaux ou de gros clients.

COMPOSITION DES ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ

Les actifs liquides de haute qualité se composent de liquidités (monnaies physiques), d'avoirs auprès de la Banque Nationale Suisse et de titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités présentés au tableau de la page 75 de l'annexe aux comptes annuels (rapport de gestion).

CONCENTRATION DES SOURCES DE REFINANCEMENT

Les sources de refinancement privilégiées par la BCF sont les dépôts de la clientèle privée et commerciale. Ces derniers sont complétés par des emprunts obligataires, des emprunts auprès de la Centre des lettres de gage des Banques Cantonales Suisses et des emprunts auprès d'autres établissements financiers.

EXPOSITIONS EN DÉRIVÉS ET APPELS DE MARGE POTENTIELS

Le tableau de l'annexe aux comptes annuels de la page 74 (rapport de gestion) détaille la nature des opérations sur dérivés traitées par la BCF. Les appels de marge potentiels significatifs concernent principalement les instruments financiers dérivés de taux.

ASYMÉTRIES DE DEVICES DANS LE LCR

A la fin décembre 2019, plus de 98% des engagements inscrits au bilan de la banque étaient libellés en francs suisses.

LIQUIDITÉS : INFORMATIONS RELATIVES AU RATIO DE LIQUIDITÉ (LIQ1)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| | TROISIÈME TRIMESTRE 2019 | | QUATRIÈME TRIMESTRE 2019 | |
|--|--------------------------|----------------------|--------------------------|----------------------|
| | VALEURS NON PONDÉRÉES | VALEURS PONDÉRÉES | VALEURS NON PONDÉRÉES | VALEURS PONDÉRÉES |
| MONTANT EN CHF | | | | |
| A. Actifs liquides de haute qualité (HQLA) | | | | |
| 1 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) | | 3'556'356 | | 3'383'137 |
| B. Sortie de trésorerie | | | | |
| 2 Dépôts de détail | 7'075'641 | 545'329 | 7'190'680 | 556'974 |
| 3 Dont dépôts stables | 3'401'311 | 170'065 | 3'432'508 | 171'625 |
| 4 Dont dépôts moins stables | 3'674'330 | 375'264 | 3'758'172 | 385'349 |
| 5 Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients | 4'249'254 | 1'618'462 | 4'263'251 | 1'628'468 |
| 6 Dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale | 1'499'760 | 118'708 | 1'522'403 | 120'463 |
| 7 Dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties) | 2'747'125 | 1'497'386 | 2'738'891 | 1'506'048 |
| 8 Dont titres de créances non garantis | 2'369 | 2'369 | 1'957 | 1'957 |
| 9 Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés | | 0 | | 0 |
| 10 Autres sorties de trésorerie | 4'046'114 | 150'646 | 4'264'439 | 241'141 |
| 11 Dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 12 Dont sorties de trésorerie associés à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs titres de créance garantis, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues | 11'667 | 11'667 | 21'667 | 21'667 |
| 13 Dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées | 171'333 | 69'311 | 171'333 | 69'311 |
| 14 Autres engagements de financement contractuels | 33'319 | 34'109 | 98'705 | 110'106 |
| 15 Autres engagements de financement conditionnels | 3'829'796 | 35'559 | 3'972'734 | 40'057 |
| 16 Somme des sorties de trésorerie | | 2'314'437 | | 2'426'583 |
| C. Entrées de trésorerie | | | | |
| 17 Opérations de financement garanties (reverse repos par ex.) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 18 Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes | 309'649 | 11'029 | 396'178 | 32'212 |
| 19 Autres entrées de trésorerie | 58'769 | 58'769 | 216'004 | 216'004 |
| 20 Somme des entrées de trésorerie | 368'418 | 69'798 | 612'182 | 248'216 |
| 21 Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA) | | 3'556'356 | | 3'383'137 |
| 22 Somme nette des sorties de trésorerie | | 2'244'639 | | 2'178'367 |
| 23 Ratio de liquidités à court terme LCR (en %) | | 158% | | 155% |

RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS GÉNÉRALES (CRA)

RISQUES DE DÉFAILLANCE / RISQUES DE CRÉDIT

Le risque de défaillance se décrit comme le risque de perte résultant du non-respect des clauses contractuelles par la contrepartie et revêt une importance significative pour la banque.

Un règlement édicté par le CA, intitulé « Politique de crédit », définit les objectifs et les principes régissant les affaires comportant un risque de contrepartie.

Sur cette base, une directive spécifique « Gestion des crédits » traitant notamment du régime de compétences, des critères d'analyse, d'octroi, de surveillance et des normes de qualité, a été établie par la DIGE.

Elle s'applique à l'ensemble des activités de crédits de la banque, à l'exception des créances sur les banques et les assurances, et vise à assurer une pratique d'autorisation uniforme et adaptée aux risques de crédit. À ce titre, ce document précise les principes, les lignes directrices et normes en vigueur et vise à instaurer un cadre de travail approprié et un code de conduite homogène en matière de gestion des risques de crédit sur une base régulière, précise et complète.

L'ensemble des contreparties nécessitant une autorisation de crédit doit faire l'objet d'une évaluation des risques. La solvabilité des contreparties est une composante essentielle de l'analyse de crédit. À ce titre, tout engagement de crédit requiert au préalable l'analyse et la définition du rating de la contrepartie.

Le rating ou la classe de risque reflète le risque de défaut du preneur de crédit. La banque travaille avec une échelle de rating des contreparties basée sur douze classes de risque, dont trois classes pour risques plus élevés. En parallèle, la banque se base sur une segmentation au moyen de différents modèles de risque développés au sein de la directive dédiée. La détermination et la gestion des ratings de contreparties sont assurées au moyen de systèmes experts de notation pour les segments de clientèle suivants : clientèle privée, clientèle entreprises et clientèle des professionnels de l'immobilier. Les systèmes experts de notation des ratings de contreparties utilisés par la banque sont fournis par la société RSN Risk Solution Network AG.

Ainsi, la qualité des preneurs de crédit est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes et permet également à la banque de déterminer de manière adéquate les conditions applicables à chaque financement.

La banque distingue les trois phases suivantes dans la gestion d'un crédit :

- _ L'analyse et l'octroi d'un crédit
- _ La surveillance continue des crédits
- _ Le traitement des crédits en souffrance et compromis.

ANALYSE ET OCTROI D'UN CRÉDIT

Chaque octroi de crédit, respectivement chaque modification d'un crédit existant, dans le cadre des compétences attribuées et sous la responsabilité de la division Marché, fait l'objet d'un protocole de crédit. Le contrôle final de la qualité des données de crédit, la libération et le décaissement des crédits incombent à la division Support marché.

Le montant des prêts octroyés est fonction notamment de la capacité du preneur de crédit à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la banque.

Le service de la dette, correspondant à l'ensemble des charges liées au financement accordé additionné des charges liées aux autres engagements de l'emprunteur ou du groupe auprès de la banque et/ou d'établissements tiers, doit pouvoir être assumé tout au long de la durée de vie du crédit. Autrement dit, la tenue des charges ne doit pas dépasser un certain seuil en relation avec la capacité de revenus du preneur de crédit. La banque a ainsi fixé des règles et des limites y relatives au sein de sa directive dédiée.

L'estimation des immeubles est également réglée par la directive « Gestion des crédits ». Outre les règles et critères définis au sein de la directive, la banque utilise deux systèmes d'évaluation tiers : un pour l'évaluation des objets immobiliers de rendement à l'aide d'un modèle de capitalisation et un pour l'évaluation hédoniste du logement en propriété. Ces deux systèmes sont fournis par la société Wüest Partner AG. L'estimation fait l'objet d'une révision régulière en ligne avec les principes de surveillance interne périodique des crédits.

La valeur retenue est déterminée en fonction du type d'objet financé, soit :

- _ Maison individuelle, familiale et appartement en PPE à l'usage du propriétaire: méthode de la valeur réelle et modèle hédoniste.
- _ Immeuble locatif, commercial, administratif, industriel ou artisanal : méthode de la valeur de rendement.
- _ Exploitation agricole soumise à la LDFR : méthode de la valeur de rendement basée sur la charge maximale au sens de la LDFR.
- _ Terrain à bâtir : méthode de la valeur réelle.

Pour les immeubles de rendement, le taux de capitalisation tient notamment compte des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt ainsi que des caractéristiques et des risques inhérents à l'immeuble.

La banque applique des taux d'avance différenciés applicables à chaque typologie d'objet immobilier financé.

Ce principe, à savoir la définition d'un taux d'avance maximal, vaut également pour les autres types de sûretés acceptées par la banque et pouvant être remises en couverture de financements.

Les opérations interbancaires, y compris celles sur dérivés, sont quant à elles effectuées avec des banques de première qualité dans le cadre de limites préalablement définies et validées annuellement par le conseil d'administration.

SURVEILLANCE

Le portefeuille de crédits de la banque est soumis à une surveillance permanente. Un suivi mensuel du respect des limites de crédit est notamment en vigueur.

À intervalles réguliers et hors évènement particulier, chaque financement est soumis à un réexamen interne périodique en fonction de sa typologie, du taux d'avance, de la qualité des sûretés ainsi que du rating de la contrepartie. Ce réexamen permet à la banque une actualisation suivie des ratings ainsi qu'une communication régulière avec ses contreparties assurant ainsi une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

La qualité de l'ensemble du portefeuille est suivie trimestriellement à l'aide d'analyses de migration des ratings attribués. De plus, le portefeuille hypothécaire est soumis à des tests de stress permettant de mesurer l'impact d'une crise immobilière induite par l'évolution de différents facteurs économiques.

Le portefeuille de crédits est entre autres analysé sous l'angle de sa répartition géographique et de sa concentration par branche économique. À cet effet, des contrôles sont effectués périodiquement.

Les gros risques, soit les positions importantes envers un débiteur ou un groupe économique, sont rapportés et présentés sur une base trimestrielle au conseil d'administration.

RISQUES DE CRÉDIT : QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (CR1)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| | PÉRIODE DE RÉFÉRENCE | | | |
|---------------------------------------|---|---|---|-------------------|
| | a | b | c | d |
| | VALEURS COMPTABLES BRUTES DES POSITIONS EN DÉFAUT | VALEURS COMPTABLES BRUTES DES POSITIONS PAS EN DÉFAUT | CORRECTIONS DE VALEUR/ AMORTISSEMENTS | VALEURS NETTES |
| 1 Créances (sans les titres de dette) | 371'866 | 19'681'818 | 158'229 | 19'895'455 |
| 2 Titres de dette | | 1'093'242 | | 1'093'242 |
| 3 Expositions hors bilan | | 473'069 | | 473'069 |
| 4 Total Période de référence | 371'866 | 21'248'129 | 158'229 | 21'461'766 |

CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET COMPROMISES

Les créances en souffrance, ainsi que les créances compromises, font l'objet d'une procédure spécifique et individuelle. Dès les premiers signes de dégradation, les créances compromises sont analysées et évaluées à leur valeur de liquidation. Le cas échéant un correctif de valeur individuel est constitué, correctif de valeur qui tient compte de l'ensemble de la relation d'affaires du client. Dans tous les cas les intérêts impayés depuis plus de 3 mois sont intégralement provisionnés.

Sur base semestrielle, une revue exhaustive des positions à risques est effectuée et les adaptations nécessaires des correctifs de valeur individuel sont apportées.

MESURE SPÉCIFIQUE POUR CRÉANCES NON COMPROMISES

Le risque latent de défaillance sur le portefeuille de crédits non compromis, respectivement sur les créances non couvertes par des correctifs de valeur individuels, fait l'objet d'un correctif de valeur pour les risques latents. Il correspond à un taux de perte fixé pour chacune des neuf premières classes de rating. Chaque taux est appliqué au volume de créances correspondantes, hors crédits aux collectivités de droit public et aux banques. Les taux sont fixés pour un horizon temps de 3 à 5 ans. Ils sont toutefois revus annuellement en fonction d'une part de l'évolution de la qualité du portefeuille de crédits, à savoir une amélioration ou une dégradation du taux de migration par classe de rating. Ainsi, lorsque le taux de migration d'une classe de rating varie au-delà du seuil fixé, le taux de perte est adapté dans la même mesure. D'autre part, il est aussi tenu compte du nouveau volume de crédits accordés, ainsi que de l'évolution de la situation économique et immobilière.

RISQUE DE CRÉDIT : CHANGEMENTS DANS LES PORTEFEUILLES DE CRÉANCES ET DE TITRES DE DETTES EN DÉFAUT (CR2)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| | PÉRIODE DE RÉFÉRENCE |
|---|----------------------|
| | a |
| 1 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période précédente | |
| 2 Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente | |
| 3 Positions retirées du statut « en défaut » | |
| 4 Montants amortis | |
| 5 Autres changements (+/-) | 371'866 |
| 6 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence | 371'866 |

La banque produit ce tableau pour la première fois. En conséquence, la totalité des changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut apparaît sur la ligne 5.

VENTILATION DES EXPOSITIONS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES :

Les prêts à la clientèle à l'étranger, pondérés en fonction du risque, représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

| VENTILATION DES POSITIONS EN SOUFFRANCE SELON LEUR ANCIENNETÉ | <= 30 JOURS | >30 ET <=90 | >90 ET <=180 | >180 ET <=360 | >360 | TOTAL |
|--|-------------|-------------|--------------|---------------|------|--------|
| Total positions en souffrance | | | 95'897 | | | 95'897 |
| dont créances en souffrance; mais pas compromises | | | | | | |
| dont en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises | | | 578 | | | 578 |
| dont en souffrance depuis plus de 90 jours; mais compromises | | | 95'320 | | | 95'320 |
| Période précédente | | | | | | |

RISQUE DE CRÉDIT : INDICATIONS RELATIVES AUX TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE (CRC)

Conformément aux dispositions de l'OFR, la banque utilise l'approche globale et les décotes réglementaires pour les collatéraux financiers et la méthode de substitution pour les garanties.

Les sûretés reconnues incluent notamment :

- _ les gages immobiliers (principalement des titres hypothécaires sur différents types d'objets immobiliers)
- _ les gages mobiliers (principalement les liquidités et les dossiers titres)
- _ les garanties (principalement des cautionnements et des garanties bancaires).

L'évaluation est effectuée de manière prudente à une fréquence adaptée au type de sûreté et selon les méthodes d'évaluation décrites dans le règlement des crédits.

Au sens d'une politique de risque conservatrice, il n'y a pas de netting au bilan et hors-bilan.

L'utilisation de ces sûretés pour réduire le risque de crédit ne crée pas de concentration notable sur un émetteur ou un garant. Par ailleurs, la banque n'a pas de position en dérivés de crédit.

RISQUE DE CRÉDIT : APERÇU DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE (CR3)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| | a | b1 | b | d | f |
|------------------------------------|--|--|--|--|--|
| | POSITIONS SANS COUVERTURE / VALEURS COMPTABLES | POSITIONS COUVERTES / VALEUR COMPTABLE | DONT POSITIONS COUVERTES PAR DES SÛRETÉS | DONT POSITIONS COUVERTES PAR DES GARANTIES FINANCIÈRES | DONT POSITIONS COUVERTES PAR DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT |
| 1 Prêts (sans les titres de dette) | 2'355'348 | 17'540'107 | 16'808'996 | 731'111 | |
| 2 Titres de dette | 1'093'242 | | | | |
| 3 Total | 3'448'590 | 17'540'107 | 16'808'996 | 731'111 | |
| 4 Dont en défaut | 138'737 | 233'129 | 233'129 | | |

RISQUE DE CRÉDIT : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT ET IMPACTS DES ATTÉNUATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE STANDARD (CR4)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| CATÉGORIES DE POSITIONS | POSITIONS AVANT APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION EN ÉQUIVALENT-RISQUE (CCF) ET AVANT MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE (CRM) | | EXPOSITIONS APRÈS APPLICATION DES FACTEURS DE CONVERSION EN ÉQUIVALENT-RISQUE ET APRÈS MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE | | e | f |
|--|--|--------------------|--|--------------------|-------------------|---------------|
| | a | b | c | d | | |
| | VALEURS AU BILAN | VALEURS HORS BILAN | VALEURS AU BILAN | VALEURS HORS BILAN | | |
| 1 Gouvernements centraux et banques centrales | 3'531'002 | | 3'569'723 | | 0 | 0% |
| 2 Banques et négociants en valeurs mobilières | 772'480 | 35'610 | 772'522 | 35'858 | 241'452 | 6,05% |
| 3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement | 978'421 | 59'258 | 1'055'064 | 28'369 | 460'845 | 42,54% |
| 4 Entreprises | 1'662'175 | 166'133 | 1'613'384 | 68'668 | 1'268'517 | 75,41% |
| 5 Retail | 17'406'168 | 212'068 | 17'266'902 | 55'999 | 8'664'360 | 50,02% |
| 6 Titres de participations | 86'224 | | 86'224 | | 120'346 | 139,57% |
| 7 Autres positions | 145'212 | | 145'212 | | 86'934 | 59,87% |
| 8 Total | 24'581'681 | 473'069 | 24'509'031 | 188'894 | 10'842'453 | 43,90% |

RISQUE DE CRÉDIT : POSITIONS PAR CATÉGORIES DE POSITIONS ET PONDÉRATIONS-RISQUE SELON L'APPROCHE STANDARD (CR5)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| CATÉGORIES DE POSITIONS / PONDÉRATIONS RISQUES | a | c | d | e | f | g | h | j |
|---|------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|--|
| | 0% | 20% | 35% | 50% | 75% | 100% | 150% | TOTAL DES POSITIONS SOUMISES AU RISQUE DE CRÉDIT (APRÈS CCF ET CRM) |
| 1 Gouvernements centraux et banques centrales | 3'569'723 | | | | | | | 3'569'723 |
| 2 Banques et négociants en valeurs mobilières | 135'202 | 376'405 | | 261'204 | | 35'569 | | 808'380 |
| 3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement | 9'877 | 248'972 | 8'271 | 816'312 | | | | 1'083'433 |
| 4 Entreprises | | 451'087 | 77'657 | | 8'756 | 1'144'552 | | 1'682'052 |
| 5 Retail | | | 12'610'397 | | 1'909'791 | 2'771'383 | 31'330 | 17'322'901 |
| 6 Titres de participation | | | | | | 17'980 | 68'244 | 86'224 |
| 7 Autres positions | 58'278 | | | | | 86'934 | | 145'212 |
| 8 Total | 3'773'081 | 1'076'464 | 12'696'325 | 1'077'516 | 1'918'547 | 4'056'419 | 99'573 | 24'697'925 |
| 9 Dont créances couvertes par gage immobilier | | | 12'696'325 | | 749'722 | 2'281'662 | | 15'727'709 |
| 10 Dont créances en souffrance | | | | | | 40'987 | 31'330 | 72'317 |

RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE : INDICATIONS GÉNÉRALES (CCRA)

Les positions exposées au risque de crédit de contrepartie comprennent les opérations de financement de titres (securities financing transactions), soit des opérations de mise/prise en pension de titres (repo et reverse repo) et les opérations dérivés. La banque traite les opérations interbancaires avec des contreparties de premier ordre. Toutes les opérations sont effectuées dans le cadre de limites préalablement définies et validées annuellement par le conseil d'administration sur proposition de la direction générale.

Les modifications de solvabilité de nos contreparties sont identifiées notamment sur la base des changements de leur rating respectif et les limites y relatives ajustées en permanence.

Les opérations dérivés OTC sont traitées avec un nombre limité de contreparties et dans le cadre de contrats CSA et des conventions LIMF. Ainsi, afin de mitiger les risques liés à ces opérations, des échanges de garanties sont effectués et adaptés en fonctions de la valeur de marché des opérations en cours.

Les équivalents de crédit de ces opérations sont calculés selon L'OFR.

RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE : POSITIONS SELON LES CATÉGORIES DE POSITIONS ET LES PONDÉRATIONS-RISQUE SELON L'APPROCHE STANDARD (CCR3)
(EN MILLIERS DE FRANCS)

| CATÉGORIES DE POSITIONS / PONDÉRATIONS-RISQUE | c | d | f | i |
|---|---------------|---------------|--------------|--|
| | 20% | 50% | 100% | TOTAL POSITIONS SOUMISES AU RISQUE DE CRÉDIT |
| 1 Gouvernements centraux et banques centrales | | | | |
| 2 Banques et négociants en valeurs mobilières | 48'441 | 11'569 | | 60'010 |
| 3 Corporations de droit public et banques multilatérales de développement | | 73 | | 73 |
| 4 Entreprises | | | 989 | 989 |
| 5 Retail | | | 79 | 79 |
| 6 Titres de participation | | | | |
| 7 Autres positions | | | | |
| 9 Total | 48'441 | 11'642 | 1'068 | 61'151 |

RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE : COMPOSITION DES SÛRETÉS COUVRANT LES POSITIONS SOUMISES AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (CCR5)
(EN MILLIERS DE FRANCS)

| | a | | b | | c | | d | | e | | f | |
|---|--|----------------|----------------------------------|----------------|---------------------------------|--|----------------------------------|--|----------------|--|---|--|
| | SÛRETÉS UTILISÉES DANS LES TRANSACTIONS EN DÉRIVÉS | | | | SÛRETÉS UTILISÉS DANS LE SFTS | | | | | | | |
| | JUSTE VALEUR DES SÛRETÉS REÇUES | | JUSTE VALEUR DES SÛRETÉS REMISES | | JUSTE VALEUR DES SÛRETÉS REÇUES | | JUSTE VALEUR DES SÛRETÉS REMISES | | | | | |
| | SÉGRÉGUÉES | NON SÉGRÉGUÉES | SÉGRÉGUÉES | NON SÉGRÉGUÉES | | | | | | | | |
| Liquidités en CHF | | | | 40'000 | | | | | | | | |
| Liquidités en monnaies étrangères | | | | | | | | | | | | |
| Créances sur la Confédération | | | 10'529 | | 23'513 | | | | 406'018 | | | |
| Créances sur les autres Etats | | | | | | | | | | | | |
| Créances sur des agences gouvernementales | | | 6'003 | | | | | | | | | |
| Obligations d'entreprises | | | 10'029 | | | | | | | | | |
| Titres de participation | | | | | | | | | | | | |
| Autres sûretés | | | 96'412 | | 24'996 | | | | 293'571 | | | |
| Total | | | 122'973 | 40'000 | 48'509 | | | | 699'589 | | | |

RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE : POSITIONS EN DÉRIVÉS DE CRÉDIT (CCR6)

La BCF n'a pas de positions en dérivés de crédit au 31 décembre 2019.

RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE : POSITIONS ENVERS LES CONTREPARTIES CENTRALES (CCR8)

La BCF n'a pas de positions envers les contreparties centrales au 31 décembre 2019.

RISQUES DE MARCHÉ : INDICATIONS GÉNÉRALES (MRA)

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché représentent le potentiel de pertes suite à des fluctuations des cours de change, de taux d'intérêt, de cours de valeurs mobilières et d'indices sur l'ensemble des positions détenues par la banque. Le risque de liquidités est également rattaché à cette catégorie de risques.

RISQUES DE MARCHÉ : EXIGENCES MINIMALES DE FONDS PROPRES SOUS L'APPROCHE STANDARD (MR1)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| | | a |
|-------------------|-------------------------------|----------------------|
| | | RWA |
| PRODUITS OUTRIGHT | | PÉRIODE DE RÉFÉRENCE |
| 3 | Risque de change | 4'687 |
| 4 | Risque sur matières premières | 3'287 |
| 9 | Total | 7'973 |

RISQUES DE TAUX: OBJECTIFS ET RÈGLES DE GESTION DU RISQUE DE TAUX DU PORTEFEUILLE DE LA BANQUE (IRRBBA)

DESCRIPTION

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions de l'actif et du passif du bilan de la banque.

Il représente l'éventualité de voir la rentabilité de la banque ou la valeur de ses fonds propres affectée par l'évolution des taux d'intérêt.

STRATÉGIE ET PROCÉDURES

Le Conseil d'administration approuve le concept-cadre pour la gestion des risques défini par la Direction générale, concept qui englobe la politique ainsi que la tolérance au risque, dont notamment celle relative au risque de taux d'intérêt de la banque. Le cadre de gestion des risques de taux dans le portefeuille de la banque est défini dans la directive interne « Gestion ALM ». L'exposition au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque est encadrée par des limites stratégiques validées et révisées annuellement par le Conseil d'administration. Les limites sont exprimées sous forme de :

- _ sensibilité de la valeur économique des fonds propres (effets de valeur) par rapport à un choc de taux
- _ sensibilité de la marge d'intérêt brute (effets de revenu) en fonction d'un scénario de crise.

STRUCTURE ET ORGANISATION

La Direction générale est responsable de l'application de la politique de risque de taux, de l'organisation et de l'exécution de la gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque. A cet effet, un Comité ALM « Asset and Liability Management » a été constitué afin de surveiller les différents indicateurs de risque de taux et de décider des interventions nécessaires.

Ce comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par trimestre, sous la présidence du PDG. Ce comité se compose également des membres de la Direction générale, du chef de team Risk Management, Controlling et Comptabilité (CRO), du chef de team Devises et négoce (trésorier) ainsi que du gestionnaire Risk Management. La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par l'unité Risk Management, Controlling et Comptabilité (RMCO).

EVALUATION ET MESURE DU RISQUE

La banque évalue le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque avec une périodicité mensuelle. Le risque de taux d'intérêt est mesuré selon deux approches: une approche statique et une approche dynamique.

L'approche statique mesure les effets de valeur dans le portefeuille de la banque sur la base des indicateurs suivants :

- _ La valeur économique des fonds propres
- _ Duration des fonds propres
- _ La sensibilité de la valeur économique des fonds propres

Dans l'approche statique, la sensibilité de la valeur économique des fonds propres est évaluée selon deux scénarios de taux d'intérêt :

- _ Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- _ Une baisse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base

L'approche dynamique mesure les effets de revenu dans le portefeuille de la banque sur la base de la sensibilité de la marge brute d'intérêt. La sensibilité de la marge brute d'intérêt est évaluée en prenant en compte des scénarios de taux d'intérêt et des scénarios d'évolution du bilan différents :

- _ Un scénario avec une probabilité de survenance élevée sur un horizon temps de 2 ans
- _ Un scénario avec une probabilité légèrement inférieure au premier scénario mais sur un horizon temps pouvant aller jusqu'à 5 ans
- _ Un scénario « Worst Case » sur un horizon temps de 2 ans

Des scénarios complémentaires sont ponctuellement mis en œuvre, notamment pour le cas des stress tests inversés (« reverse stress tests ») au sens de la circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux – banques, Cm 31.

Les principales différences entre l'approche interne de mesure du risque de taux d'intérêt et l'approche prévue pour la publication des résultats du tableau IRRBB1 sont les suivantes:

- _ Pour la mesure de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (ΔEVE), les chocs de taux d'intérêt appliqués dans les scénarios internes diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1, notamment en raison de la nécessité de conduire des analyses historiques
- _ Pour la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (ΔNII), les scénarios de taux et d'évolution du bilan utilisés en interne diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1 dans la mesure où :
 - _ Les chocs de taux appliqués dans les scénarios internes évoluent progressivement sur un horizon de temps donné alors que les chocs de taux prescrits sont instantanés
 - _ Dans les scénarios internes, le bilan n'est pas systématiquement simulé selon une hypothèse d'encours constants.

RÉDUCTION DES RISQUES

La banque utilise notamment des instruments financiers dérivés (IRS / Swap de taux d'intérêt) dans le cadre de ses activités de gestion du bilan (ALM), principalement pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. Ces opérations sont enregistrées comme « micro hedges » et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique « Produits des intérêts et escomptes ». Des tests d'efficacité de couverture sont réalisés annuellement.

HYPOTHÈSES-CLÉS ET PARAMÈTRES-CLÉS DE LA MODÉLISATION UTILISÉS ΔEVE ET ΔNII (TABLEAUX IRRBBA1 ET IRRBB1)

La banque met en œuvre les principes définis par la FINMA dans les circulaires 2016/1 Publication – banques et 2019/2 Risque de taux – banques. Les hypothèses et paramètres principaux utilisés sont détaillés dans les paragraphes suivants.

FLUCTUATION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE (ΔEVE)

Les opérations pour lesquelles la date d'une nouvelle fixation du taux est définie, la banque ne prend pas en compte les flux de trésorerie de marge dans le calcul de la sensibilité de la valeur économique (ΔEVE). En ce sens la banque met en œuvre la « perspective interne du taux d'intérêt » au sens de l'Annonce du risque de taux d'intérêt (BNS).

La procédure de mapping des flux de trésorerie est effectuée conformément aux fourchettes d'échéance prescrites par la FINMA selon la Circulaire 2019/2 Risques de taux – banques Annexe 2.

La méthode des portefeuilles de réplique constitue l'approche retenue par la banque pour les opérations dont la date de redéfinition du taux n'est pas connue. La banque calibre et révisé tous les cinq ans les portefeuilles de réplique en combinant plusieurs taux d'intérêt du marché, de manière à minimiser la variance de la marge entre le taux appliqué à la clientèle et le rendement du portefeuille de réplique.

Le taux d'escompte des flux de trésorerie est évalué sur la base d'une courbe de taux « zero coupon » correspondant à la devise originale du flux de trésorerie. Les courbes de taux « zero coupon » sont évaluées par une approche de « bootstrapping » sur la base des courbes de taux du marché « IBOR-Swap ». Les taux d'escompte intermédiaires sont évalués par interpolation linéaire de la courbe de taux « zero coupon » y relative.

RISQUE DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA STRUCTURE DES POSITIONS ET LA REDÉFINITION DES TAUX (IRRBA1)

| | VOLUMES EN MILLIONS DE CHF | | | DÉLAIS MOYENS DE REDÉFINITION DES TAUX (EN ANNÉES) | | DÉLAI MAXIMAL DE REDÉFINITION DES TAUX (EN ANNÉES) POUR LES POSITIONS AVEC DÉFINITION MODÉLISÉE (NON PRÉ-DÉTERMINÉES) DE LA DATE DE REDÉFINITION DES TAUX | |
|---|----------------------------|------------|---|--|----------|---|----------|
| | TOTAL | DONT CHF | DONT AUTRES DEVISES SIGNIFICATIVES REPRÉSENTANT PLUS DE 10% DES VALEURS PATRIMONIALES OU DES ENGAGEMENTS DE LA SOMME DE BILAN | TOTAL | DONT CHF | TOTAL | DONT CHF |
| Date de redéfinition du taux définie | | | | | | | |
| Créances sur les banques | 472 | 321 | | 0,02 | 0,03 | | |
| Créances sur la clientèle | 2'305 | 2'158 | | 3,64 | 3,56 | | |
| Hypothèques du marché monétaire | 322 | 322 | | 1,09 | 1,09 | | |
| Hypothèques à taux fixes | 16'726 | 16'726 | | 4,32 | 4,32 | | |
| Immobilisations financières | 1'137 | 1'137 | | 6,51 | 6,51 | | |
| Autres créances | 0 | 0 | | 0,00 | 0,00 | | |
| Créances découlant de dérivés de taux | 1'639 | 1'639 | | 0,88 | 0,88 | | |
| Engagements envers les banques | -2'223 | -2'223 | | 2,82 | 2,82 | | |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | -2'974 | -2'974 | | 4,13 | 4,13 | | |
| Obligations de caisse | -269 | -269 | | 3,76 | 3,76 | | |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage | -5'845 | -5'845 | | 5,76 | 5,76 | | |
| Autres engagements | 0 | 0 | | 0,00 | 0,00 | | |
| Engagements résultant de dérivés de taux | -1'738 | -1'738 | | 5,52 | 5,52 | | |
| Date de redéfinition du taux non définie | | | | | | | |
| Créances sur les banques | 99 | 47 | | 0,08 | 0,08 | 0,08 | 0,08 |
| Créances sur la clientèle | 1'002 | 996 | | 0,09 | 0,09 | 0,09 | 0,09 |
| Créances hypothécaires à taux variables | 603 | 603 | | 1,09 | 1,09 | 5,00 | 5,00 |
| Autres créances à vue | 0 | 0 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants | -3'956 | -3'684 | | 0,08 | 0,08 | 0,08 | 0,08 |
| Autres engagements à vue | 0 | 0 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne) | -7'324 | -7'238 | | 1,92 | 1,91 | 5,00 | 5,00 |
| Total | -25 | -24 | | | | | |

A noter que les dérivés de taux composés d'une jambe prêteuse et d'une jambe emprunteuse apparaissent à la fois dans les rubriques « Créances découlant de dérivés de taux » et « Engagements résultant de dérivés de taux ».

RISQUES DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES FONDS PROPRES ET DES REVENUS D'INTÉRÊT (IRRBB1)

(EN MILLIERS DE FRANCS)

| Période | EVE (FLUCTUATION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE) | | NII (FLUCTUATION DE LA VALEUR DE RENDEMENT) | |
|---------------------------------------|---|------------------|---|------------------|
| | 31.12.2019 | 30.06.2019 | 31.12.2019 | 30.06.2019 |
| Hausse parallèle | -135'302 | -161'269 | 7'765 | 15'270 |
| Baisse parallèle | 144'509 | 186'763 | 5'191 | -4'542 |
| Choc dit steepener ⁽¹⁾ | -40'694 | -52'291 | | |
| Choc dit flattener ⁽²⁾ | 13'871 | 22'663 | | |
| Hausse des taux à court terme | -33'998 | -38'749 | | |
| Baisse des taux à court terme | 35'300 | 40'246 | | |
| Maximum | -135'302 | -161'269 | 5'191 | -4'542 |
| Période | 31.12.2019 | | 30.06.2019 | |
| Fonds propres de base (Tier 1) | | 2'058'071 | | 1'967'460 |

Commentaire sur l'importance des valeurs exposées. La matérialité des valeurs publiées ainsi que tous les changements significatifs survenus depuis la précédente période sous revue doivent être explicités.

⁽¹⁾ Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.

⁽²⁾ Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.

La valeur économique des fonds propres est principalement exposée à une hausse parallèle des taux d'intérêt.

Les données requises ont été publiées pour la 1re fois au 30 juin 2019. Pour cette raison, les montants au 31 décembre 2018 ne sont pas disponibles.

RISQUES OPÉRATIONNELS : INDICATIONS GÉNÉRALES (ORA)

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels sont définis comme des risques que la banque ne contracte pas activement. Ils résultent d'un traitement erroné d'opérations, du non-respect de standards ou de règles, ou encore d'instructions lacunaires. Les risques opérationnels englobent le risque de non-conformité dans le sens d'un manquement aux normes, aux règles, ainsi qu'aux prescriptions légales et réglementaires. Cette définition inclut également les risques juridiques, de compliance et de réputation. Enfin, d'autres risques opérationnels sont issus de facteurs exogènes non influençables par la banque.

L'identification et la gestion de ces risques sont importantes pour éviter des pertes conséquentes, ainsi que pour maintenir la réputation de la banque. Les risques opérationnels sont limités par une organisation adéquate, ainsi que par la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) adapté et efficace qui respecte, dans la mesure du possible, le principe de la séparation des fonctions. Ainsi la banque s'assure être en permanence en conformité avec les exigences réglementaires et les devoirs de diligences incombant aux intermédiaires financiers. Ceci se concrétise notamment par le suivi permanent des évolutions prudentielles et légales de l'autorité de surveillance et du législateur. Les règlements, les directives et les instructions internes de la banque règlent l'organisation interne, les responsabilités, les compétences et les mesures de contrôle des différentes procédures. Ils sont régulièrement mis à jour pour répondre aux exigences.

Le SCI de la BCF est soutenu par une solution informatique intégrée permettant d'inventorier et d'évaluer les risques, ainsi que de suivre la qualité des contrôles effectués. Un reporting trimestriel quantitatif et qualitatif est établi et remis aux organes de la banque.

Les incidents avérés et les pertes y relatives sont annoncés et inventoriés dans le but d'améliorer le dispositif de contrôle de ces risques.

De plus, un plan de continuité des activités (Business Continuity Management / BCM) a été mis en place afin de pouvoir assurer le fonctionnement des opérations essentielles de la banque lors de la survenance d'un évènement important de risque opérationnel interne ou externe.

 **Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert

Bd de Pérolles 1
Case postale
1701 Fribourg

0848 223 223
www.bcf.ch